

# LISTE DES DELIBÉRATIONS

## Réunion du Conseil Communautaire

### 09 avril 2026 à 18H

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20260409-1	Installation du conseil	-
20260409-2	Élection du Président	Election
20260409-3	Détermination du nombre de Vice-présidents	Approuvée à l'unanimité
20260409-4	Élections des Vice-Présidents 4.1 Élection du 1 <sup>er</sup> Vice-Président 4.2 Élection du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.3 Élection du 3 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.4 Élection du 4 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.5 Élection du 5 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.6 Élection du 6 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.7 Élection du 7 <sup>ème</sup> Vice-Président 4.8 Élection du 8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Elections
20260409-5	Point retiré de l'ordre du jour, le Conseil communautaire ayant décidé de ne créer que des postes de vice-président	-
20260409-6	Lecture de la charte de l' élu local	-
20260409-7	Délégations données par le Conseil Communautaire à Monsieur le Président	Approuvée
20260409-8	Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents	Approuvée à l'unanimité
20260409-9	Mise en place d'une commission des finances et désignation de ses membres	Approuvée à l'unanimité

**Le Président**  
Eddie FACQUE

**Délais et voies de recours :**

*Les délibérations du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles sont exécutoires. Elles peuvent, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*